



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réalisation du projet d'EHPAD de 80 places à Mayotte

Question écrite n° 18169

Texte de la question

Mme Anchya Bamana attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 80 places à Mayotte. Le Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 souligne l'insuffisance de l'offre destinée aux personnes âgées dépendantes à Mayotte. Pour y répondre, il prévoit à la fois le développement de petites unités de vie et la création d'un EHPAD adapté aux spécificités du territoire. Un appel à projets porté conjointement par l'agence régionale de santé et le département a été relancé en septembre 2025 après une première procédure déclarée infructueuse. Il semble que les annonces relatives au développement des six petites unités de vie (de 15 places chacune) remettent en cause le projet d'EHPAD qui répond pourtant à un besoin bien identifié pour les personnes âgées nécessitant des soins. Alors que le calendrier de l'appel à projets pour cet EHPAD prévoyait une notification des résultats au plus tard au 18 juin 2026, ceux-ci ne sont toujours pas disponibles. C'est pourquoi elle lui demande dans quel délai ce projet d'EHPAD de 80 places à Mayotte verra effectivement le jour, en complément du développement des petites unités de vie prévu par le PRS, et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour parvenir à sa réalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Anchya Bamana](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18169

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2026](#), page 8354